

<input type="checkbox"/> Parlamentarische Initiative	<input type="checkbox"/> Postulat
<input type="checkbox"/> Interpellation	<input checked="" type="checkbox"/> Antrag

UNBEDINGT kennzeichnen, um welche Art von Vorstoss es sich handelt. Korrekt ausgefüllter Antrag als Word-Dokument senden an info@vss-unes.ch.

Antragsnummer	
---------------	--

Traktandum Nr.	9
Bezeichnung	Amendement pour l'association de la FAE HES-SO

Antragsteller*in	Name	Vorname
	Klara	Sasse
Sektion	VSETH	
Datum	27.04.2024	

Text:	<p>Nous proposons la modification suivante de M01.0 :</p> <p>Le comité de l'UNES propose d'admettre la Fédération des Associations Etudiantes de la Haute Ecole Spécialité de Suisse Occidentale (FAE-HES-SO) comme membre associé pour une durée de trois ans. comme section. La réglementation exceptionnelle suivante est fixée pour les cotisations des membres au sens du règlement financier, art. 6, al. 10 :</p> <p>a. Pour 2024 et 2025 : 0% de la cotisation totale régulière selon le règlement financier art. 6 al. 3 ;</p> <p>b. A partir de 2026 : 100% de la cotisation totale régulière selon le règlement financier art. 6 al. 3.</p>
Begründung	<p>Tout d'abord, nous soutenons le fait que ladite section soit davantage impliquée dans l'UNES et obtienne une voix au sein de l'association. Seule la forme de cette participation doit être modifiée dans cette motion.</p> <p>La qualité de membre associé de l'UNES est statutairement réservée aux organisations qui ne peuvent pas devenir membres ordinaires de l'association (par exemple les associations d'intérêts régionales, les associations faitières d'autres groupements, etc.). Cela leur donne la possibilité de s'exprimer, mais sans participer aux décisions. Or, la FAE HES-SO ne remplit pas cette condition statutaire, car elle pourrait devenir membre ordinaire si ses finances le lui permettaient.</p>

	<p>Je pense donc que l'association n'est pas la bonne solution. L'association de sections qui pourraient aussi être membres ordinaires crée une dynamique à deux vitesses, avec des membres qui paient des cotisations et ont des voix à l'AD et des membres associés qui ne le font pas. On peut se demander si, à long terme, la création d'un tel système rendra l'adhésion à part entière lucrative pour toutes les sections.</p> <p>Il faudrait essayer de rendre l'adhésion de toutes les associations d'étudiant.e.s suisses à l'UNES financièrement accessible. Cela concerne non seulement la FAE HES-SO, mais aussi l'AGEPoly, la SHSG, la SOL et de nombreuses autres associations qui ne font actuellement pas partie de l'UNES pour des raisons essentiellement financières. Un plus grand nombre de sections adhérentes permet de réduire les frais d'adhésion par section, ce qui permet à de plus nombreuses sections d'être, et de rester membre, sur le long terme.</p> <p>Nous comprenons la situation financière difficile de la FAE HES-SO et souhaitons donc qu'elle puisse s'asseoir à la table des négociations, sans limites quant à sa participation et son implication.</p> <p>Cette motion donne donc plus de possibilités à la section et la soutient dans sa situation financière difficile.</p>
--	--

NICHT AUSFÜLLEN (für die GPK)

Antrag Nr. _____

- Abänderungsantrag** zu Antrag Nr. _____
- Gegenantrag** zu Antrag Nr. _____
- Eventualantrag** zu Antrag Nr. _____
- Rückkommensantrag** zu Antrag Nr. _____

Nichteintreten beschlossen: Ja: _____ Nein: _____ Enth: _____

Antrag zurückgezogen: Ja: _____ Nein: _____ Enth: _____

Antrag verschoben: Ja: _____ Nein: _____ Enth: _____

Antrag als Abänderungsantrag oder

Rückkommensantrag zur Abstimmung gelangt: Ja: _____ Nein: _____ Enth: _____

Antrag als Gegen-/Eventualantrag zu Antrag Nr. : Ja: _____ Nein: _____ Enth: _____

Schlussabstimmung: Ja: _____ Nein: _____ Enth: _____

Angenommen: Abgelehnt: